VILLE DE PESSAC

Vidéoprotection

La Ville de Pessac désire, en complément des actions qu'elle peut mener avec ses partenaires, prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance.

Dans le cadre de la politique locale de **Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité publique**, pilotée par le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**, il a été démontré la nécessité de mettre en place un système de vidéoprotection sur la commune de Pessac et plus particulièrement sur le centre ville. La Ville désire, en complément des actions qu'elle peut mener avec ses partenaires, prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et sécuriser certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes.

Le Conseil Municipal a approuvé l'installation d'un système de Vidéoprotection dans sa délibération du 28 septembre 2015. Ainsi, les lieux d'implantation des caméras de vidéoprotection répondent aux problématiques existantes sur certains espaces et respectent les prérequis législatifs.

INFOS PRATIQUES

Ouverture au public de la police municipale
Lundi de 13h30 à 19h
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Permanence téléphonique :
Lundi de 7h30 à 19h30, du mardi au vendredi de 7h30 à 1h du matin, samedi de 9h à 1h du matin et dimanche de 7h45 à 11h30

CONTACT

Police Municipale

05 57 02 20 20
Courriel

Police Municipale - La Châtaigneraie

05 57 93 64 21
Courriel

Ville de
PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS